

POUVOIR

JE SOUSSIGNE : LICENCE N°

PRESIDENT DE L'ASSOCIATION :

NUMERO D'AFFILIATION :

DONNE POUVOIR A M. LICENCE N°

DE L'ASSOCIATION :

POUR ETRE REPRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA LIGUE REGIONALE DU LYONNAIS DE BASKETBALL LE **SAMEDI 27 JUIN 2015**.

SIGNATURE DU PRESIDENT

CACHET DE L'ASSOCIATION
(OBLIGATOIRE)

NOMBRE DE LICENCIES AU 31 MARS 2015 :

NOMBRE DE VOIX A L'ASSEMBLEE GENERALE :

ATTENTION

CE POUVOIR DEVRA ETRE OBLIGATOIREMENT REMIS
LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
POUR ETRE VALABLE IL DOIT ETRE SIGNE
ET PORTER LE CACHET DE L'ASSOCIATION

POUR LES CLUBS EVOLUANT EN **CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL SEULEMENT**

NOUS INSISTONS SUR LE FAIT QUE VOTRE ASSOCIATION PEUT ETRE REPRESENTEE, A
DEFAUT DE SON PRESIDENT, PAR UN MEMBRE MAJEUR LICENCIE AU CLUB DUMENT
MANDATE PAR LE PRESIDENT.

VOUS AVEZ EGALEMENT TOUTE FACILITE POUR DONNER PROCURATION SOIT AU
DELEGUE D'UNE AUTRE ASSOCIATION, SOIT EN FAISANT PARVENIR CE POUVOIR A
VOTRE COMITE DEPARTEMENTAL QUI SE CHARGERA LUI-MEME DE VOUS FAIRE
REPRESENTER.

*LES CLUBS ABSENTS (LIGUE ou NATIONAL) OU NON REPRESENTES (DEPARTEMENT)
SERONT AMENDES (300€ POUR LES CLUBS REGIONAUX ET NATIONAUX, 100€ POUR LES
CLUBS DEPARTEMENTAUX).*

**LA PRESENCE DES CLUBS EVOLUANT EN CHAMPIONNAT
REGIONAL OU NATIONAL EST OBLIGATOIRE**